

## Mot de la présidente



En cours d'année, quatre personnes ont démissionné soit pour manque de disponibilité ou déménagement et nous avons recruté Alexandre Dumas comme administrateur par intérim.

Cette année, notre gros dossier a été celui des bateaux moteur à essence qui sera traité dans un autre article.

Un suivi sur la qualité de l'eau a été entrepris avec échantillonnage d'eau et prise de différents paramètres avec l'aide de RAPPEL.

Nous avons aussi organisé la distribution d'arbres au village et au lac en deux temps différents.

Nous avons reçu Joanna du Rappel et huit riverains ont pu se faire conseiller pour un plan de renaturalisation sur leur terrain.

Les panneaux d'information sont prêts et seront utilisés dès le printemps prochain.

Nous avons une communication régulière avec la municipalité pour différents points touchant à l'environnement du lac.

Nous avons pensé à une fête du lac et à un atelier en renaturalisation pour la Fête du Travail. Malheureusement, en plus d'un groupe de CA déjà

Bonjour, j'espère que vous avez tous passé un bel été, même s'il s'est fait beaucoup attendre.

Suite à l'assemblée générale d'octobre 2008, j'ai juste le temps de vous informer avant la prochaine assemblée générale que votre CA se composait de Josette Maranda, présidente, Pierre Dumas, vice-président (il était bien content de pouvoir souffler un petit peu plus), Harry Chilvers, 2<sup>e</sup> vice-président, Sophie Rodrigue, secrétaire, Denis Reid, trésorier, Linda Scott, Manon Harpin, Lois Devereux, Jean-Luc Beaumont, comme administrateurs et partageant divers dossiers, et finalement, Patrick Charland, substitut. De plus, nous avons à notre table de CA Roger Nadeau, représentant pour la municipalité, et Réal Gosselin, représentant pour l'Association Chasse et Pêche.



## Créer son petit coin de paradis au lac Bravo à M et Mme Allard

réduit, vers la mi-juillet, l'un de nous a été hospitalisé et un autre s'est fait une fracture, ce qui réduisait encore plus les effectifs. Nous avons dû abandonner l'idée.

Ça nous manque de ne pas avoir eu de rassemblement festif, qui est une bonne occasion de mieux se connaître et d'avoir des échanges intéressants. Espérons que l'on pourra se reprendre l'an prochain, et pourquoi pas un peu à l'assemblée générale que

nous tiendrons samedi le 10 octobre.

Au plaisir de vous voir en

grand nombre.

Josette Maranda,  
présidente APEL3M

### Sommaire

Mot de la présidente .....	1
Dossier bateaux à moteur .....	2
Le lac Trois-Milles, un lac sensible: pourquoi? .....	3
Les marécages .....	3
Plantes aquatiques .....	4
Présence d'algues bleu-vert .....	4
Règlements de contrôle intérimaire (RCI) sur la protection des plans d'eau Numéro 2008-14 .....	5
Les vertus du bicarbonate de soude .....	6
À propos des huards .....	6
Erratum .....	7
Panneaux d'information .....	7
Internet au lac .....	7
Belle nature .....	7
Saviez-vous que...? .....	8
Merci à nos donateurs .....	8
Félicitations à nos bénévoles .....	8

## Consultation bateaux moteur à essence

Interdire les bateaux à moteur à essence: Pourquoi on en est arrivé là ?

Lors de notre assemblée générale 2007, nous avons voté majoritairement une résolution de demander l'abolition des bateaux à moteur à essence, soit 27 pour et 6 contre. Nous avons donc présenté cette résolution au Conseil de Ste-Cécile, mais vu le changement de directrice générale, notre demande a dû être retardée de quelque temps avant d'être traitée.

Pour ce qui est des raisons scientifiques d'abolir les bateaux moteur à essence sur un petit lac comme le nôtre, il y en a plusieurs et nous avons de bons articles et films pour appuyer cette demande. La principale raison est que le brassage des sédiments au fond de l'eau remet en suspension le phosphore contenu dans les sédiments, et ce, jusqu'à une profondeur de deux mètres.

Il y a la pollution par les carburants, surtout les moteurs 2 temps dont une partie du carburant, jusqu'au tiers lit-on dans plusieurs articles, se retrouve dans l'eau. Une certaine partie se volatilise après quelques heures, mais certains métaux lourds se retrouveront dans le fond et l'huile en surface du lac.

Il y a ensuite le problème d'érosion des berges par le mouvement des vagues produites par les embarcations avec moteurs plus puissants allant à haute vitesse.

Il y a aussi certaines plantes aquatiques qui pourront se multiplier par bouturage quand l'hélice les coupe.

Pensons aussi au problème de sécurité pour les baigneurs qui peuvent être

parfois difficilement visibles pour une grosse embarcation conduite à grande vitesse. Et les petites embarcations n'en mènent pas large non plus face à ces plus grosses.

Le lac Trois-Milles est déjà classé comme un lac fragile comme 6 autres petits lacs de notre MRC, par une étude faite en 1984 par des experts, et le projet SAGE en 2004 en confirmait la grande fragilité. Le lac Trois-Milles est petit, 1 km<sup>2</sup>, et peu profond, maximum 4.0 mètres (12 pieds), avec une fosse peu étendue de 5.5 mètres (18 pieds). Sa longueur maximum est de 2.4 km et sa largeur maximum est de 0.6 km.

Le rapport de Claude Beauchamp présenté au gouvernement il y a quelques années recommandait une loi au Québec interdisant d'emblée toute circulation de bateaux moteur à essence sur les lacs de 2 km<sup>2</sup> et moins.

Nous avons donc préparé notre mémoire et la municipalité a convoqué la consultation qui s'est tenue le 4 juillet. Il y a eu 87 personnes qui ont signé leur présence. Cette demande de règlement a soulevé bien de l'opposition et une grande crainte de la part des pêcheurs et d'une minorité de plaisanciers de se voir retirer leur droit. Par contre, les riverains étaient majoritairement en faveur d'un tel règlement pour des raisons environnementales. Nous avons assisté alors à des exposés apportant des arguments pour et contre, à des témoignages personnels et parfois aussi à des échanges un peu plus virulents. Plusieurs ont demandé un vote, qui ne pouvait être alors qu'indicatif,

comme nous l'a rappelé Mme Françoise Audet, directrice générale de la municipalité. Et le résultat fut : 46 pour le règlement et 35 contre.

Pour une telle demande, nous savions que la municipalité n'est pas tenue de tenir un registre pour les oppositions et un vote officiel s'il y a lieu. Elle peut décider selon la situation si elle va présenter la demande aux instances supérieures, soit au gouvernement provincial qui le transmettra ensuite au fédéral.

La réponse est venue au conseil municipal du mois d'août. Avant d'entreprendre une telle démarche, la municipalité doit s'assurer que tout a été fait pour trouver une solution locale et aussi prouver par une étude que les bateaux moteur peuvent nuire à l'environnement du lac. Elle a donc recommandé aux divers groupes de former un comité pour tenter de trouver des solutions locales.

Un groupe réunissant notre Association et celle de Chasse et Pêche fut spontanément formé à la sortie de ce Conseil en invitant un représentant de la municipalité. Après deux rencontres, le groupe s'est mis d'accord sur plusieurs recommandations dont :

- Respecter une vitesse maximum de 10 km/hre pour toute embarcation;
- Respecter un espace sans bateaux moteur à partir de la rive. La distance à éviter sera indiquée par des bouées. L'emplacement de ces bouées a été choisi selon la profondeur du lac, la distance de la rive et la présence ou non de plantes aquatiques. Le départ et l'arrivée du bateau à moteur

dans la zone permise se fait en ligne droite à partir de la rive ou vers la rive;

- Remplacer progressivement les moteurs à deux temps par des moteurs à quatre temps;
- Interdire les sports de remorquage tels ski nautique ou autre;
- Tenir une campagne de sensibilisation: Affiches, panneaux d'information, distributions de dépliants aux riverains et autres utilisateurs du lac, articles dans les journaux.

De plus, considérant que baisser le niveau du lac nuit beaucoup à la qualité de l'eau de même qu'à la faune du lac et l'environnement du lac, considérant que les eaux de fonte du lac se déversent très bien même si les poutres au déversoir sont à leur plus haut niveau, considérant les dommages causés à la faune et l'environnement de la rivière Madison qui se voit coupée de sa source d'eau quand on remplace les poutres pour remonter le niveau du lac,

le comité présente également la recommandation suivante soit de:

Garder le niveau du lac stable à l'année longue, soit au niveau supérieur gardé habituellement pendant l'été.

Nous en sommes venus à cette entente pour plusieurs raisons, la principale est que nous croyons que tout changement doit être progressif. Nous sommes heureux de voir que l'Association de Chasse et Pêche a les mêmes objectifs que nous, soit de garder un lac le plus en santé possible et dont ils sont prêts à prendre des mesures en ce sens. Nous trouvons important de garder un bon compagnonnage avec eux et de continuer à travailler

ensemble pour une bonne évolution de l'environnement de notre lac.

La réponse obtenue de la municipalité à nos recommandations présentées le 26 août 2009 : Vu que de telles mesures doivent passer par le gouvernement fédéral, la municipalité nous propose de monter un Code d'éthique comme a fait par exemple le lac Beauval à Chertsey. Puis, ce code d'éthique pourra être affiché sur un tableau aux endroits stratégiques.

Si après un an ou deux ce moyen n'a pas porté fruits, ça peut servir d'arguments pour une demande officielle au gouvernement pour obtenir un règlement officiel. Évidemment, il faudra suivre le dossier de près, comme tenir des statistiques et le reste.

En résumé, je crois que nous pouvons être contents des résultats de cette démarche car elle aura été l'occasion pour tous de réfléchir à des moyens concrets pour conserver le plus possible la santé à notre lac en plus de travailler dans un même but. Nous en serons tous gagnants.

Josette Maranda

Références:

Francoeur, Louis-Gilles Le moteur des invasions d'algues, Ed. Du vendredi 08 juin 2007, Le Devoir.com

NOS LACS SOUS LA SURFACE (DVD), Pour que nos lacs nous survivent, Un film de PIERRE BROCHU, imavision.com www.LacsSousLaSurface.com (2008)

J'AI POUR TOI UN LAC (DVD VIDEO), Un film d'Alain Belhumeur, une production Point de mire Inc.

www.animavision.com

## Un lac sensible: Pourquoi?

J'ai assisté à la consultation qui a eu lieu en mars 2009 sur le projet de règlement pour la protection des rives et des littoraux, préparé par la MRC du Granit. Dans leur présentation, on écrit que le lac Trois-Milles est considéré comme un lac sensible, de même que six autres petits lacs de la MRC soit les lacs Aux Araignées, Équerre, McKenzie, Orignal, Rat-Musqué et Whitton. Me demandant sur quoi ils se sont basés pour qualifier ces lacs de sensibles, je téléphone à la MRC et c'est M. Bilodeau qui me dit qu'une étude avait été faite sur tous les lacs de la MRC dans les années '80 ou '90, et ce qualificatif était basé sur la grandeur et profondeur du lac, du taux d'habitation, de certaines analyses faites. Je savais que notre lac était fragile mais j'étais curieuse d'aller lire cette étude. Je vous en résume les principales informations tirées.

D'abord, cette étude commandée par la MRC du Granit a été réalisée en

octobre 1984. Ont participé à cette étude un biologiste, un aménagiste et un géographe avec la collaboration du Ministère de l'Environnement, Loisirs, Chasse et Pêche.

Le lac Trois-Milles est petit (1.0 km<sup>2</sup>) et peu profond, maximum 4 mètres. Sa longueur maximum: 2.4 km et sa largeur maximum: 0.6 km.

La végétation aquatique recouvre à peu près tout le fond du lac et est particulièrement dense au sud-est près du tributaire où elle émerge et obstrue les eaux.

Le principal tributaire du lac est situé à l'ouest et est très marécageux à son embouchure.

L'émissaire du lac, le ruisseau Madison passe dans une "calvette" à la sortie du lac; cette structure élève le niveau du lac d'environ 0,5 mètre.

La faune aquatique comprend la truite mouchetée, achigan à petite

bouche et la barbote.

Les paramètres du milieu aquatique reflètent une faible profondeur, un fond boueux, une végétation aquatique envahissante. On constate que le phosphore total est particulièrement élevé (0.9 mg/L), les valeurs normales se situant en-dessous de 0.02 mg/L en ce temps de l'année. (Cet été 2009, nous avons eu des rapports à 0.2 mg/L)

Autres paramètres:

Température de l'eau: 21 C en surface et 20 C à 2.5 mètres;

Transparence: 2.1 mètres; etc.

Certaines conditions retrouvées au lac Trois-Milles pourraient donc aussi bien répondre à la définition de marais qu'à celle d'un lac proprement dit.

On fait l'évaluation suivante de la bande riveraine: 3% du périmètre est resté à l'état naturel, 8% est bien aménagé et le reste de la bande riveraine est



artificialisé à divers degrés.

P o t e n t i e l e t recommandations:

Le lac Trois-Milles présente plusieurs caractéristiques d'un lac vieux, lui conférant ainsi une grande sensibilité aux aménagements effectués dans son proche environnement. La bande riveraine du lac s'étant développée irrationnellement sur tout le périmètre du lac, le potentiel brut est surexploité à l'heure actuelle.

Il faudrait donc pour stabiliser l'état actuel du milieu aquatique, voir à traiter convenablement les eaux usées, à régénérer graduellement la rive

immédiate du lac, et à contrôler les implantations.

Voilà, c'était en gros le résumé. Le lac s'est-il amélioré depuis? Oui fort probablement au niveau des installations septiques. Mais il reste encore gros à faire au niveau de la renaturalisation de nos bandes riveraines, de l'érosion, de la vérification de l'état de nos installations septiques, et qu'en est-il de l'usage des produits phosphatés: engrais, pesticides, savons? À chacun de nous d'y voir.

Josette Maranda

## Marécages, c'est un début

Marécages, poumon du lac, endroit où tout est paisible. La nature à son paroxysme. Également, l'endroit qu'il est difficile de faire reconnaître comme zone de conservation et surtout un endroit protégé reconnu par tous nos élus.

Comme vous le savez, l'APL3M travaille depuis son existence à faire reconnaître les marécages du Lac Trois-Milles comme zone protégée. Des rencontres avec la municipalité, la MRC et surtout l'attente de son nouveau plan d'urbanisme promis d'année en année, font penser qu'il ne faut pas

se décourager pour arriver à sauver une partie de notre écosystème.

Heureusement, aujourd'hui nous pensons avoir un début de réponse. Je m'explique. La municipalité nous a remis au printemps dernier une carte indiquant les zones marécageuses mais après vérifications plusieurs endroits n'y étaient pas indiqués ainsi que des endroits où il n'y avait absolument pas de marécages. Je me suis déplacé à la MRC pour expliquer que le plan proposé ne correspondait pas au portrait que nous avions de nos marécages.

V o u s comprendrez que pour faire ajouter des marécages il faut, à tout le moins, en faire l'expertise et bien vouloir se déplacer. Les invitations ont été faites depuis plusieurs années mais avec la présentation du nouveau plan d'urbanisme qui s'est tenu au début septembre, une lueur d'espoir apparaît. Ça a l'air qu'une personne



communiquera avec l'APL3M afin de mettre à jour nos marécages. J'attends impatiemment l'appel. Mais, enfin, au lac nous retrouverons une zone

marécageuse protégée qui n'existait pas auparavant, un grand pas pour la survie du lac.

Pierre Dumas

## Algues bleu-vert pour une 3<sup>e</sup> année

Ce n'est pas un concours mais c'est la situation, nous avons des algues bleu-vert en abondance dans notre lac. Nous avons vu une légère manifestation à la mi-juin, puis nous n'en avons pas revu de l'été. Puis ces belles journées chaudes du 11 et 12 septembre, ensoleillées, pas de vent, il y en avait à profusion, en suspension dans le centre du lac, et en grandes bandes sur les bordures du lac et ce, sur toute la partie large du lac. La surface de l'entrée du ruisseau Médée entre le lac Trois-Milles Nord vers le lac Trois-Milles Est était presque complètement couverte d'une belle couche verdâtre. On dirait que quand c'est plus frais et venteux, on n'en voit pas, mais par une autre très belle journée du 21 septembre, vent presque nul, elles se sont encore montrées, en

quantité moyenne cette fois.

Voici un petit rappel directement tiré de la brochure Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau, publié par le Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, 2007.

" Une prolifération d'algues bleu-vert peut être déclenchée par divers facteurs, comme la température élevée de l'eau, le faible courant ou la stagnation de l'eau. Toutefois, le principal coupable est le phosphore.

La prévention demeure le meilleur remède.

Contre le phénomène de la prolifération d'algues bleu-vert n'est pas facile. La meilleure façon est d'agir directement à la source du problème. On doit avant tout éviter d'envoyer trop de

phosphore dans les plans d'eau. Il existe pour cela des moyens simples, à la portée de tous. En voici quelques-uns:

- restaurer la végétation des rives, ou éviter de les défricher, car les végétaux en bordure des plans d'eau retiennent les sols qui peuvent être riches en phosphore et utilisent cet élément fertilisant pour leur croissance;
- limiter l'emploi d'engrais chimiques, de compost ou de fumier sur la pelouse;
- utiliser des savons et des produits nettoyants sans phosphate;
- veiller à la conformité et au bon fonctionnement de son installation septique.

Un poster reçu cet été (2009), et publié par le gouvernement, contient ces mises en garde:



### ALGUES BLEU-VERT, AGISSEZ AVEC PRUDENCE

- ne vous baignez pas dans cette eau;
- ne buvez pas cette eau;
- ne jouez pas avec les écumes;
- éloignez les enfants du secteur affecté.

Dans les secteurs non affectés, vous pouvez vous

baigner et pratiquer vos activités aquatiques ou nautiques normalement, à moins d'avis contraire.

Pour plus de renseignements ou pour signaler un plan d'eau affecté:

[alguesbleuvert.gouv.qc.ca](http://alguesbleuvert.gouv.qc.ca)  
1-877-644-4545.

## Plantes aquatiques et algues

Définitions:

" Plantes aquatiques ": plantes poussant dans l'eau, totalement ou partiellement. Elles comprennent les plantes à feuilles submergées (ex.: potamot, myriophylle), les plantes à feuilles flottantes enracinées ou non au substrat (ex.: châtaignes d'eau, lentilles d'eau, nénuphars) et les plantes émergentes (ex.: quenouilles, sagittaires).

" Algues ": plantes simples, sans racines, qui croissent proportionnellement à la quantité d'éléments nutritifs disponibles.

Les plantes aquatiques et les algues sont naturellement présentes dans les milieux aquatiques. L'activité photosynthétique

de ces végétaux implique une consommation de gaz carbonique ainsi qu'une production d'oxygène et de matières organiques essentielles à la vie des lacs et des cours d'eau. Elles jouent un rôle primordial en absorbant les éléments dissous. Les plantes aquatiques constituent par ailleurs un habitat naturel pour la faune en lui offrant abris, nourriture et sites de reproduction. Véritables brise-lames, elles préviennent l'érosion des rives.

Leur développement excessif dans un plan d'eau est souvent le résultat d'un déséquilibre entre certains paramètres environnementaux, physiques, biologiques et/ou chimiques. Il peut s'agir de

conséquences naturelles inhérentes à l'évolution du milieu ou encore de conséquences directement liées aux activités humaines (aménagement anthropiques et déboisement des rives, utilisation d'engrais, rejets d'eaux usées, circulation nautique, etc.). Ce développement peut également résulter de l'implantation d'espèces nouvelles ou exotiques présentant de fortes dynamiques d'expansion et susceptibles d'occuper des biotopes inoccupés ou de remplacer les espèces indigènes.

La présence de plantes aquatiques et d'algues dans un plan d'eau demeure donc un phénomène naturel et complexe. Aussi, il n'existe pas de " recette "



généralisée pour le contrôle d'une prolifération végétale excessive dans un plan d'eau, mais un éventail de solutions. Chaque solution doit être adaptée au site concerné et répondre à des objectifs précis de protection et de récupération des usages (prise d'eau, esthétiques, consommation de poissons, accès et circulation, vie aquatique).

La gestion des plantes aquatiques et des algues ne doit en aucun cas être considérée comme une fin en soi. Elle ne peut être qu'une action d'accompa-

gnement en parallèle ou dans l'attente de l'effet d'actions préventives (réduction des rejets dans le plan d'eau, plantations en bandes riveraines, etc.)

Tiré du Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.

Mise à jour: août 2007.

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE (RCI) SUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU NUMÉRO 2008-14**

La MRC du Granit s'apprête à adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la protection des plans d'eau. Un des buts est d'uniformiser la réglementation à tout le territoire couvrant la MRC. Elle couvre les trois points suivants:

1. Normes sur la gestion de la bande riveraine;
2. Gestion des engrais et pesticides;
3. Contrôle de l'érosion.

La gestion des installations septiques est déjà couverte par un règlement depuis plusieurs années.

1. Normes sur la gestion de la bande riveraine

La norme pour les lacs et cours d'eau réguliers est d'avoir un couvert végétal ou revégétaliser sur 10 mètres de bande riveraine et 15 mètres si le terrain est en pente de plus de 30%. Pour ce qui est du lac Trois-Milles, il fait partie des 7 lacs de la région considérés

sensibles, et il est prévu un minimum de 30 mètres de bande riveraine pour ces lacs. " La revégétalisation doit être réalisée selon les directives suivantes:

A) Interdiction de couper le gazon sur 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux la première année afin de laisser la végétation reprendre sa place;

B) Revégétalisation de 70% des 5 premiers mètres par la mise en place de plantes, d'arbustes et d'arbres adéquats pour le milieu (sol humide à sol sec) d'ici le 30 septembre 2012;

C) Aménagement d'un accès de 5 mètres de large, en biais, vers le cours d'eau;

D) Utilisation du type de végétaux identifiés par les propriétaires à condition que ces derniers n'utilisent que les végétaux indigènes identifiés à l'annexe A du présent règlement;

E) Nettoyage permis tel l'enlèvement des débris et

autres matières semblables."

Si un propriétaire désire laisser sa rive revenir à l'état sauvage en cessant toute intervention de contrôle de la végétation, il lui sera possible de ne pas procéder à la plantation de végétaux. Seul l'accès de 5 mètres en biais peut être dégagé.

Cependant, la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres seront permis dans une bande maximale de 2 mètres au pourtour immédiat des bâtiments.

Pour les murs de béton ou les enrochements présents sur les berges, " la plantation de végétaux de type vigne doit être réalisée sur le sommet de ce mur ou de cet enrochement afin de permettre le recouvrement de ce dernier."

Il est noté: " Aucun droit acquis n'est accordé ni reconnu pour une rive dénaturisée."

2. Gestion des engrais et des pesticides.

Il est interdit d'épandre sur toute végétation, incluant le gazon, tout engrais, i.e. toutes les substances solides, liquides ou gazeuses, chimiques ou naturelles, servant de compléments nutritifs stimulant la croissance, et ce sur toute la largeur de la bande riveraine.

Les pesticides sont également prohibés.

3. Contrôle de l'érosion.

" Le contrôle de l'érosion... vise à empêcher la mise à nu d'un sol par les éléments naturels (eau, vent, glace) ou par l'activité " de l'homme.

Le contrôle de l'érosion des berges de propriétaires privés par des éléments naturels doit être fait par la mise en place de végétaux ou autre aménagement de stabilisation.... "tels les billot de bois de cèdre, enrochement (seulement si

bâtiment principal est en danger en raison d'un glissement de terrain), fagots ou faisceaux de petites branches liées par le milieu, placés en bas d'une pente forte, etc.

Les travaux de manèment du sol devront d'abord avoir été permis par la municipalité et le propriétaire ou l'entrepreneur devra mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion afin d'empêcher l'apport de sédiments dans les cours d'eau et les lacs.

Des contraventions, pénalités et recours sont prévus pour les propriétaires contrevenant à ce règlement.

Ce règlement devrait être en vigueur pour le printemps 2010.

Source: MRC du Granit, RCI sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14, version juillet 2009.



## À PROPOS DES HUARDS

Il existe cinq espèces de huard à travers le monde, et quatre d'entre elles nichent au Canada. Le Plongeon huard (*Gavia immer*) est l'espèce la plus connue, aussi appelé au Québec huard à collier.

Les plongeurs font partie d'un des plus anciens groupes d'oiseaux qui vivent encore aujourd'hui, leur histoire remontant à plus de 50 millions d'années.

Au cours des 150 dernières années, l'activité humaine a été responsable de la diminution de l'abondance et de l'aire de répartition des Plongeurs huards nicheurs en Amérique du Nord.

### Les chants du plongeon

En plus du cri d'alarme, le Plongeon huard émet d'autres chants que vous aurez peut-être l'occasion d'entendre. Les doux « sifflements » ou « miaulements » sont des



messages amoureux qu'utilisent le mâle et la femelle pour communiquer lorsqu'ils nagent côte à côte. Les vibrantes « tyroliennes » sont, quant à elles, des chants territoriaux qu'émettent les mâles pour prévenir les autres mâles

qu'ils se trouvent dans un secteur déjà occupé.

### Un cri à identifier et à respecter

Lorsqu'il se sent menacé, le Plongeon huard émet un trémolo ou un « rire » caractéristique. Celui-ci

peut être provoqué par la présence d'un plongeon étranger, d'un prédateur ou encore, d'un humain trop curieux. Si un plongeon vous lance ce cri d'alarme, éloignez-vous; vous êtes probablement près de son nid ou de ses jeunes.

Source : dépliant de l'Inventaire canadien des Plongeurs huards!

## Les vertus du bicarbonate de soude

Le lac Trois-Milles est un lac sensible, et chacun de nous devrait chercher à en faire toujours un peu plus pour le sauvegarder.

Le bicarbonate de soude peut remplacer au moins la moitié de tous nos détergents qui sont en partie responsables de la prolifération des algues bleues.

Alors voici quelques recettes...

### Vaporisateur tout usage

3 cuil. à soupe de B de S

1 1/2 tasse d'eau

1/2 tasse de vinaigre blanc

3 cuil. à soupe de jus de citron ou quelques gouttes

d'huile essentielle de citron ou conifère

Mélanger tous les ingrédients dans une bouteille avec

un vaporisateur. Laisser passer l'effervescence avant de fermer.

### Fongicide

1 gallon d'eau

1 cuil. à soupe de B de S

2 cuil. à soupe de détergent à vaisselle liquide (sans phosphates!)

### Laver les planchers

1 gallon d'eau chaude

1 cuil. à soupe de détergent à vaisselle liquide (sans phosphates)

1/4 de tasse de B de S

### Poudre antiparasitaire

1 cuil. à soupe de B de S

1 cuil. à soupe de sucre blanc

Verser le mélange près d'un nid d'insectes indésirables.

Ceux-ci mangeront le B de S, qui leur sera fatal.

### Fosse septique

Environnement Canada:

Assurez le bon fonctionnement de votre fosse septique! Versez 250 ml de B de S

dans les toilettes et les tuyaux d'évacuation une fois par semaine. Le B de S



favorise la création d'un environnement favorable au potentiel d'hydrogène (PH) en créant une action bactérienne optimale.

Source: Etienne Marquis, "Bicarbonate de soude".

Linda Scott





## Belle nature

Prends soin de la nature.  
N'y jette pas tes ordures !  
Alors sois son ami,  
Et non son ennemi.

Comme une femme, prends soin d'elle !  
Ca la rendra plus belle.  
De tout coeur aime-la !  
Et admire son éclat !

Avec elle, vis en harmonie.  
Pour éviter toute tragédie !  
Tu dois la respecter bien sûr !  
Pour un monde meilleur, sois-en sûr !

Section du poème «Belle Nature» de l' infirmier

## Internet haute-vitesse au lac

Enfin! plusieurs démarches sont enclanchées pour avoir internet haute vitesse au lac Trois-Milles. En effet, un projet de coopérative est en branle présentement avec l'aide de la municipalité de Sainte-Cécile et la coopérative de St-Robert Bellarmin. M. Maurice Roy est en charge du projet. à suivre...

Pour les pressés comme moi, plusieurs autres possibilités s'offrent à vous. Xplornet est une des solutions que j'ai utilisée cet hiver. C'est très bien, plus rapide que la ligne de téléphone mais pour le prix de base, c'est une vitesse intermédiaire. Ça peut convenir à plusieurs personnes qui désire seulement chercher leurs courriels et naviguer un peu. Autre possibilité qui s'offre à nous, c'est «Beucesansfil.com». C'est ce que j'ai présentement. Pour la vitesse, c'est la haute vitesse. Mais la contrainte c'est qu'il faut voir l'antenne de diffusion (pas de gros arbres et de montagnes entre les deux). Pour ma part, ça fonctionne avec l'antenne de diffusion qui se trouve sur le Mont Morne. Donc, il sera plus difficile de vous brancher si vous êtes sur le coté est ou nord du lac. Mais ce n'est pas impossible, des relais peuvent s'installer, par contre les coûts peuvent être augmentés vue l'installation de matériel.

Claude Grenier

## Erratum journal InfoAPEL3M, été 2008:

En page 4, au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article Le lac Trois-Milles passe au vert, il faut lire: Il possède une superficie de 1 km carré et non pas 16,1 km carré.

## Panneaux d'information

Comme nous le souhaitons depuis longtemps, nous aurons nos panneaux d'information au printemps prochain. L'un sera situé à la Halte des Trois-Milles et le deuxième endroit reste à

déterminer pour qu'il puisse convenir pour les riverains du L.T.M. Nord et de la route 263.

Nous pourrons y trouver le code d'éthique des usagers du lac et des informations

variées sur l'environnement du lac qui changeront au besoin. Et très utiles, les activités de l'été y seront affichées. Alors, on vous invitera à vous y arrêter régulièrement.

  
**Fleurs Atout**

FLEURISTE ET CENTRE DE JARDIN  
• OUVERT 7 JOURS •

2265, rue Laval Nord,  
Lac-Mégantic, (Québec)  
G6B 2V4

Diane Roy  
propriétaire  
**819-583-2398**

## Saviez-vous que:

- Nous sommes 98 résidents autour du lac, dont 27 résidents permanents et 71 résidents saisonniers.
- Dans le nouveau plan d'aménagement de Sainte-Cécile-de-Whitton, il faudra désormais un terrain d'une surface minimale de 5,400 mètres carrés pour construire sur les bords du lac Trois-Milles et du Rat-Musqué vu qu'ils sont considérés lacs sensibles. Auparavant, c'était 4,000 mètres carrés.
- Nous avons une bibliothèque municipale à

Sainte-Cécile qui est ouverte le mardi soir et le samedi de 10h à 12h, et que nous y aurons bientôt un rayon de documents écrits et des films traitant des lacs et de leur environnement, et que vous pourrez emprunter. Vous y trouverez aussi des documents spécifiques au lac Trois-Milles.

Le saviez-vous?

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et celui du Ministère des Finances couvrent le remplacement

d'un puisard, d'une fosse septique, d'un champ d'épuration, etc., pour les résidences principales de même que pour les chalets ou résidences secondaires utilisées à des fins personnelles.

Pour plus d'information et pour d'autres questions concernant ces crédits, vous êtes invités à communiquer avec le Ministère du Revenu au 1-800-267-6299 et à visiter le site de Revenu Canada <http://www.cra-arc.qc.ca/qncy/bdgt/2009/fqhmrvtn-fra.html> Source: ROBQ, copie conforme du journal Eau média, Cobaric, été 2009.

## Liste des administrateurs du CA

Présidente	Josette Maranda
Vice-président	Pierre Dumas
2 ième Vice-prés.	Harry Chilvers
Secrétaire	Sophie Rodrigue
trésorier	Denis Reid
Administratrice	Lynda Scott
Administratrice	Lois Devereux
Administratrice	Manon Harpin
Administrateur	Patrick Charland
Administrateur	Jean-Luc Beaumont
Administrateur	Alexandre Dumas
Conseil municipal	Roger Nadeau
Ass. Chasse & pêche	Réal Gosselin

## Merci à nos donateurs

Merci à nos donateurs qui supportent nos objectifs soit notre municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton,

la Caisse Populaire Desjardins de la Région-Ouest-de-Mégantic, autorisé par son directeur

Michel Duval, et enfin par notre députée au provincial, Madame Johanne Gonthier.

## Félicitations à nos bénévoles

Merci à Madame Lina Chilvers qui a coupé la pelouse régulièrement à la halte tout l'été. Et un gros merci aussi à Madame Jocelyne Côté de même qu'à son époux Fernand Côté. Nous y avons tenu une journée corvée le 25 juin dernier, pour désherber les plantes et fleurs plantées et rajouter du paillis. Nous

n'avons pu tout terminer cette journée-là mais Jocelyne a pris l'initiative de continuer à entretenir cet espace et a eu l'aide de son mari et de Lina Chilvers. Merci aussi à François Goulet qui avec sa mini-excavatrice nous a planté notre premier panneau d'information. Merci à Claude Grenier pour la mise

en page de ce journal. Merci aussi aux membres du CA et à tous les autres bénévoles qui auraient participé d'une façon ou d'une autre aux objectifs de protection de l'environnement du lac.

Sur la photo: Denis Reid, Lina Chilvers, Myriam et Jocelyne Côté.



## Comment nous joindre

C'est facile. Si vous possédez internet, [apel3m@hotmail.com](mailto:apel3m@hotmail.com) ou par courrier à : APEL3M, CP15, Sainte-Cécile de Whitton, Qc, Ca, G0Y 1J0.

Les membres du CA sont également disponibles pour vous donner des conseils. Si nous ne pouvons répondre, nous vous référerons à la personne responsable du dossier. Dans l'éventualité où la responsabilité appartiendrait à la municipalité, à l'inspecteur municipal, aux agents de la faune, etc, nous vous inviterons à communiquer avec eux. Les lois et les règlements changent et nous ne voulons pas être responsables d'une mauvaise interprétation.

**numéra**  
photo-graphisme

412, ch. Lac trois milles sud  
Ste-Cécile de Whitton :: G0Y 1J0  
[info@numera.ca](mailto:info@numera.ca)

Adhésion pour la carte de membre 2009-2010

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

Individuel (10\$)

Familiale (20\$)

Postez avec votre chèque ou mandat poste à : APEL3M  
CP 15, Sainte-Cécile-de-Whitton (Québec) G0Y 1J0

Ce bulletin est une initiative du comité de l'association pour la protection de l'environnement du Lac Trois-Milles.

Si vous avez des commentaires, suggestions ou des opinions vous pouvez nous joindre au 583-0838 ou par courriel à : Pierre Dumas : [apel3m@hotmail.com](mailto:apel3m@hotmail.com) ; Josette Maranda : [josmaranda@sympatico.ca](mailto:josmaranda@sympatico.ca) ; Claude Grenier : [clauder@numera.ca](mailto:clauder@numera.ca)